

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Vendredi 31 AOUT 2018**

Le trente et un août deux mille dix huit à 20h00, le conseil municipal de Labergement Ste Marie s'est réuni sous la présidence du maire, Mr Daniel Pasquier.

Etaient présents : Mr Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mr Pierre-Albert VIONNET, Mr Joël LORIN, Mme Virginie CUENIN, Mr Emmanuel FERCOT, Mr Didier PREVALET, Mr Florent ROBBE.

Etaient absents excusés : Mme Nicole THOMET qui a donné procuration à Mr Didier PREVALET, Mr Philippe PAILLARD qui a donné procuration à Mme Marie-Hélène TRIMAILLE. M. Pascal REGARD qui a donné procuration à Mr Pierre-Albert VIONNET.

Etaient absentes : Mme Caroline JEANNINGROS, Mme Céline JEANNOT.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Hélène TRIMAILLE

**Modification de l'ordre du jour** :

Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour.  
Unanimité.

**Acceptation du compte rendu de la séance précédente** :

Le compte rendu du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1. Règlement Général sur les Protections des Données (RGPD)** :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la législation fait obligation aux collectivités de nommer un délégué à la protection des données et de respecter le règlement. L'ADAT (Association Départementale d'Appui aux Territoires), dans le cadre de ses missions propose la mise en place d'une prestation aux collectivités adhérentes.

Le coût de ce dossier sera dépendant de la participation des autres communes de la CCMLHD.  
Unanimité.

**2. Cession de terrain pour la construction du Centre de 1<sup>ère</sup> Intervention Renforcée** :

Le Centre de 1<sup>ère</sup> Intervention Renforcée (caserne des sapeurs-Pompiers) s'installera sur la zone artisanale de la commune, derrière la nouvelle fromagerie. Il desservira les communes de Malbuisson, Montperreux, les Grangettes, Saint Point, Malpas, La Planée, Vaux et Chantegrue et Remoray-Boujeons.

Un accord entre ces différentes communes et Labergement avait été trouvé afin de nous dédommager en ce qui concerne la valeur du terrain (estimé à 65 749 € dont 30 000 € à la charge de la commune, le reste devait être à partager au prorata du nombre d'habitants).

La Sous Préfecture n'a pas validé cette proposition de montage financier.

Labergement devra donc supporter la totalité du coût. Après une rencontre entre Madame La Sous-Préfète et Monsieur le Maire, la commune a obtenu une dotation complémentaire.

Le Maire demande à l'assemblée de valider la cession du terrain au SDIS afin de permettre l'installation de cet équipement d'intérêt général pour la population de notre secteur.

Unanimité.

**3. Ventes de terrain à Mr Régis ROBBE et à la SAS TF PROMOTIONS** :

Le Conseil entérine la vente des terrains, après le découpage proposé par le cabinet de géomètre.

Le prix est de 35 € le m<sup>2</sup> et les frais sont à la charge des acquéreurs.

Unanimité.

#### **4. Achat et échange de terrain avec la famille BICH :**

Un accord a été trouvé entre la commune et la famille BICH : la famille BICH cède 300 m<sup>2</sup>, la commune 123 m<sup>2</sup>. La commune sera donc redevable d'une soulte sur les 177 m<sup>2</sup> au prix de 2 € le m<sup>2</sup>.

Unanimité.

#### **5. Offre d'achat d'une parcelle de futaie :**

Le Conseil accepte l'achat d'une parcelle de futaie jouxtant ses parcelles et donne toute latitude au Maire pour en négocier le prix. Unanimité.

#### **6. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau :**

La production d'eau a été de 71 631 m<sup>3</sup> en 2017 (source de la Fuvelle) et un complément de 10 116 m<sup>3</sup> a été acheté au Syndicat des Eaux de Joux.

Le différentiel entre l'eau consommée et l'eau facturée est d'environ 6 200 m<sup>3</sup>, ce qui représente entre 6 et 7 % de « pertes ». Ce taux extrêmement faible est le signe d'un réseau de distribution en excellent état et très bien géré par nos agents communaux que nous félicitons.

#### **7. Demande du GAEC MARTIN DE LA CROIX :**

Il sera proposé au GAEC MARTIN DE LA CROIX la vente du terrain d'assiette du futur bâtiment (environ 150 m<sup>2</sup>) nécessaire à leur projet auquel sera rajoutée une bande de 5 m sur les trois côtés de la parcelle communale. Le prix est celui de la dernière vente agricole pour un projet de même type. Unanimité.

#### **8. Renouvellement de l'adhésion au contrat de groupe de l'assurance statutaire :**

Le Conseil accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat.

#### **9. Indemnité de conseil allouée à Madame la Trésorière :**

Elle s'élève à 474,97 €.

1 Contre, 10 Pour.

#### **10. Fonds de Solidarité Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés (FADD) :**

Le Conseil refuse à l'unanimité de participer financièrement à ces fonds.

#### **11. Demande de Mr et Mme HERAULT :**

Un courrier a été adressé en mairie demandant l'autorisation d'enrober à leur frais du terrain communal jouxtant leur propriété. Accord donné à l'unanimité.

#### **12. Demande de Mr Pierre MARGUIER :**

Mr MARGUIER a adressé une demande d'achat de terrain contigüe à son hangar situé derrière la gare. La parcelle a déjà fait l'objet de l'acceptation d'une demande de permis de construire par le Syndicat Doubs Très Haut Débit pour y implanter les Shelter (enveloppes en béton) recevant les équipements destinés au déploiement de la fibre optique sur notre village.

La demande n'est donc pas acceptée.

#### **13. Débat autour du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :**

Il y a lieu de modifier le PADD en ce qui concerne 2 parcelles qui avaient été destinées au projet de Sainte Jeanne Antide et à l'implantation d'une maison pour Personnes Agées.

Ces deux parcelles resteront à destination d'équipement d'intérêt collectif. L'intitulé dans le PADD sera modifié.

#### **14. Consultation par la CCLMHD pour son adhésion à un Syndicat Mixte Ouvert :**

Le Conseil donne l'autorisation à la CCLMHD d'adhérer à un Syndicat Mixte Ouvert.  
Unanimité.

#### **15. Engagement des dépenses et dépôt de demandes de subventions :**

Le Conseil donne l'autorisation au Maire de déposer des dossiers de demande de subventions auprès des différents organismes en ce qui concerne le projet de réfection de la mairie.  
Unanimité.

#### **16. Questions diverses :**

- Implantation de caméras de vidéo protection. 5 sociétés ont été auditionnées par le Maire.

- Demande de Mr Dominique BEC : une parcelle communale jouxtant son terrain est en friche et apporte des nuisances. Mr Patrick THOMET se propose de gérer cette parcelle qui sera pâturée par ses vaches.

- Demande de Mr Antoine CUENET : Passionné de clochers et de cloches, Mr CUENET de Mouthé demande l'autorisation de visiter le clocher de St Théodule et d'enregistrer le son de la cloche. La commune se rapprochera de l'association St Théodule pour leur demander leur avis.

- Décompte du recensement 2018 : La commune dépasserait les 1 200 habitants. Les chiffres définitifs n'ont pas encore été communiqués par l'INSEE.

- Art, Nature et Environnement à Labergement : la commune a été sollicitée par le Parc du Haut Jura pour l'implantation d'une œuvre d'art sur la Base de Loisirs. Cette réalisation demande l'investissement d'une somme d'environ 5 000 € pour l'étude préalable de deux dossiers. Le Conseil refuse de dépenser une telle somme et préfère investir dans des équipements sportifs pour adultes.

- Courrier de Mr Michel MARGUIER : Il fait part du mauvais état du chemin pastoral des Auges et demande sa remise en état. La commune prend note de sa requête et essaiera de trouver une solution de réfection à moindre coût.

- Le Syndicat d'Electricité du Fourpéret procédera aux travaux d'effacement des réseaux secs (fils électriques et de télécommunications) rue du Fuverat et Quartier Saget à partir de la mi-septembre, l'éclairage public sera également remplacé par des luminaires à leds. Le génie civil sera réalisé par l'entreprise NICOLET.

- L'ARS (Agence Régionale de la Santé) sera présente le 14 septembre pour la visite de la source de Théveny.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.**

**La Secrétaire de séance,**

**Marie-Hélène TRIMAILLE**



**Le Maire,**

**Daniel PASQUIER**

